

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Faculté DE Commerce



ANNUAIRE 1961-1962

AVERTISSEMENT

Pour les informations générales sur l'Université de Sherbrooke, son histoire, son organisation, les dispositions administratives, les règlements universitaires et académiques, on devra consulter

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

ou

le dépliant "RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX"

Pour des renseignements supplémentaires sur la Faculté de Commerce, s'adresser au VICE-DOYEN:

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.,

ou au Secrétaire:

BONOÏT LETENDRE,

Faculté de Commerce,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Québec.

Téléphone: Lorraine 9-7434

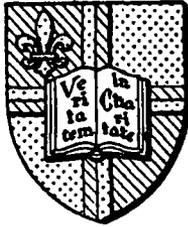
UNIVERSITE DE SHERBROOKE



Faculté de Commerce



ANNUAIRE 1961 - 1962



ARMOIRIES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

BLASON —

Écartelé, de sinople et d'or, à une croix écartelée de l'un de l'autre brochant sur les partitions, chargée en coeur d'un livre ouvert au naturel, tranché du second et portant sur les deux pages la devise latine: "Veritatem in Charitate" inscrite en lettre de sable; adextrée en chef d'une fleur de lis du second.

EXPLICATION —

Les armoiries de l'Université de Sherbrooke portent deux couleurs: le vert et l'or, qui sont ses couleurs officielles. Les symboles, les partitions aussi bien que les couleurs et la devise rappellent en bref le programme et l'histoire de cette première université catholique de l'Estrie.

L'écu est écartelé, c'est-à-dire qu'il est divisé en quatre cantons, deux de couleur verte et deux de couleur or, rappelant les Cantons de l'Est, nom qu'on donne à ce groupe de comtés du Québec dont la capitale est la ville de Sherbrooke.

Sur les partitions est posée la croix de la foi catholique. Comme ses universités-soeurs de la Province de Québec, l'Université de Sherbrooke a pour but de diffuser, avec la science, la connaissance de la religion, base de tout enseignement chrétien et catholique.

Sur la croix est posé un livre ouvert portant la devise latine: "Veritatem in Charitate". Le livre est le symbole du haut savoir et de l'enseignement supérieur.

Enfin la fleur de lis représente les traditions ancestrales, culturelles et nationales.

Il est aussi intéressant de noter que par ses couleurs et sa devise se trouvent symbolisées les trois vertus théologiques; la FOI, par l'or; l'ESPERANCE, par la couleur verte, et la CHARITE, par la devise. Comme toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke ont adopté les mêmes armoiries, un cimier particulier les distingue l'une de l'autre.

CIMIER DE LA FACULTE DE COMMERCE



DESCRIPTION —

“Un caducée”, le principal attribut de Mercure, dieu de l'éloquence et du commerce.

Il consiste en une baguette de laurier ou d'olivier, surmontée de deux petites ailes d'argent, et autour de laquelle s'enlacent des serpents. C'est le symbole de la paix et du commerce; les serpents symbolisent la prudence, et les ailes, l'activité.

“La torse” est aux couleurs bleu turquoise et or; le bleu turquoise est la couleur choisie par la Faculté de Commerce.

EXPLICATION —

“La turquoise” est une pierre précieuse de couleur bleu-vert.

Comme pierre précieuse, la turquoise symbolise la richesse matérielle, dont l'acquisition est le principal mobile de l'activité économique, des affaires.

Comme roche cristalline très ancienne, elle rappelle que les affaires remontent à la plus haute antiquité.

CALENDRIER CIVIL 1961

SEPTEMBRE							NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30		
OCTOBRE							DECEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7						1	2
8	9	10	11	12	13	14	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	17	18	19	20	21	22	23
29	30	31					^{24/31} 25	26	27	28	29	30	

1962

JANVIER							MAI						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25	26	27
29	30	31					28	29	30	31			
FEVRIER							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28					25	26	27	28	29	30	
MARS							JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		^{23/30} 25	^{24/31} 26	27	28	29	30	
AVRIL							AOUT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
^{23/30} 24	25	26	27	28	29	30	27	28	29	30	31		

CALENDRIER ACADÉMIQUE 1961-1962

— 1961 —

AOUT

16, mercredi:

— Fête anniversaire du Doyen.

25, vendredi:

— Date limite pour demande d'admission.

SEPTEMBRE

6, mercredi:

— Inscription au Secrétariat général.

— Dépôt du certificat d'inscription au Secrétariat de la Faculté de Commerce.

7, jeudi:

— Ouverture des cours.

OCTOBRE

9, lundi:

— Jour d'Action de Grâce — Congé universitaire.

11, mercredi:

— Messe du Saint-Esprit en la Salle Académique de la Faculté des Arts.

14, samedi:

— Collation des Grades, d'automne.

— Réunion des Diplômés de la Faculté de Commerce.

— Inauguration officielle de la Cité Universitaire.

NOVEMBRE

1, mercredi:

— La Toussaint — Congé universitaire.

4, samedi:

— Fête de Saint-Charles-Borromée, Patron de l'Université de Sherbrooke.

NOVEMBRE

17, vendredi au 24, vendredi:

— Examens trimestriels en première et deuxième années.

DECEMBRE

5, mardi:

— Fête anniversaire du Directeur.

8, vendredi:

— Immaculée-Conception — Congé universitaire.

22, vendredi:

— Relâche de Noël et du Nouvel An, à MIDI.

— 1962 —

JANVIER

6, samedi:

— Epiphanie — Congé universitaire.

8, lundi:

— Reprise des cours pour les classes de première et deuxième années.

8, lundi au 19, vendredi:

— Examens du premier semestre en troisième et quatrième années ainsi qu'en Maîtrise (Administration et Comptabilité).

29, lundi:

— Anniversaire de consécration de Son Exc. Mgr Georges Cabana, chancelier de l'Université.

FEVRIER

1, jeudi:

— Second versement des frais de scolarité.

16, vendredi au 23, vendredi:

— Examens trimestriels en première et deuxième années.

28, mercredi:

— Fête anniversaire du Recteur.

MARS

7, mercredi:

— Les Cendres — Cours réguliers.

AVRIL

19, jeudi:

— Jeudi Saint — Relâche de Pâques.

22, dimanche:

— Pâques.

23, lundi:

— Lundi de Pâques — Congé universitaire.

— Fin du relâche de Pâques.

24, mardi:

— Reprise des cours.

27, vendredi:

— Fin des cours.

MAI

3, jeudi au 18, vendredi:

— Examens de fin d'année.

18, vendredi:

— Fin de l'année universitaire.

31, jeudi:

— Ascension — Congé universitaire.

JUIN

Mi-juin:

— Collation des Grades, régulière.

24, dimanche:

— La Saint-Jean-Baptiste.

26, mardi au 29, vendredi:

— Examens de reprise.

AOUT

15, mercredi:

— Date limite pour demande d'admission.

16, jeudi:

— Fête anniversaire du Doyen.

SEPTEMBRE

5, mercredi:

— Inscription au secrétariat général.

— Dépôt du certificat d'inscription au Secrétariat de la
Faculté de Commerce.

6, jeudi:

— Ouverture des cours.

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ



GRAND CHANCELIER

Son Excellence Mgr Georges CABANA
Archevêque de Sherbrooke

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges CABANA
Archevêque de Sherbrooke

Son Excellence Mgr Arthur DOUVILLE
Evêque de St-Hyacinthe

Son Excellence Mgr Albertus MARTIN
Evêque de Nicolet

CONSEIL D'ADMINISTRATION



RECTEUR

Mgr Irénée PINARD, P.A.

VICE-RECTEUR

Mgr Maurice O'BREADY, P.D.

SECRETAIRE GENERAL

Abbé Antoine SIROIS

TRESORIER

Abbé Paul GILMORE

CONSEILLERS

Mgr Edouard MARCOUX, P.D.

Chanoine Damien LESSARD

Chanoine Roger MALTAIS

Abbé Gilles VERONNEAU

PERSONNEL ADMINISTRATIF



RECTEUR

Mgr Irénée PINARD, P.A.

SERVICE DES ACHATS

Abbé Paul GILMORE

ADJOINT AU SECRETARIAT

Yvon DION

RELATIONS PUBLIQUES

Alvarez VAILLANCOURT

AUMONIERS DES ETUDIANTS

Abbé Roger MARQUIS

Abbé Fernand LABERGE

Abbé Laurent LAREAU

FACULTE DE COMMERCE

CONSEIL



DOYEN

Charles-Emile BELANGER, B.A., L.S.Com., C.A.

VICE-DOYEN

Dr Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.Com., M.S.Bus.
(Columbia), Dipl. Sc. Pol. (Paris), Cert. Et. Int.
(Genève), N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa).

SECRETAIRE

Benoît LETENDRE, B.A., M.Com.

CONSEILLERS

Claude BOUCHER, B.A., B.Sc. (Math.) M.A. (Math).
Roland G. GRANDPRE, B.S. Bus. Adm. (Merrimack),
M.S. Bus. Adm. (Columbia)

Jean LANCTOT, L.S. Com., C.A.

Armand LEROUX, B.A., B.Sc.A., M.A. Econ. (Columbia)

CONSEIL D'ORIENTATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président:

Charles-Emile BELANGER, C.A.

B.A.; L.Sc.Com.; L.Sc.Compt.; C.A.

Associé fondateur, Bélanger, Saint-Jacques, Sirois et Cie,
Comptables Agréés, Sherbrooke, Qué.

Doyen de la Faculté de Commerce.

Président: J. B. Loranger Limitée, Trois-Rivières.

Directeur: English Electric Co.; John English Co.;

Canadian Marconi Co.; Société Nationale d'Assurance.

Vice-Président:

Paul DESRUISSEAU, C.R.

B.A.; Droit; Avocat; Sc.Fin. Harvard et Babson.

Président: La Tribune Limitée, Sherbrooke, Qué.

Directeur: Trust Général du Canada; Shawinigan Water and Power;
Southern Canada Power; Société d'Assurance des Caisses
Populaires; Corporation d'Expansion Financière;
Denault Limitée.

Bureau des Régents, Université d'Ottawa.

Secrétaire:

Pierre BACHAND, C.A.

B.A.; L.Sc.Com.; L.Sc.Compt.; C.A.

Contrôleur, Walter M. Lowney's Co., Sherbrooke, Qué.

Conseillers:

1) Roland CODERE

B.A.; L.Sc.Com.; Adm. Harvard.

Secrétaire, Codère Limitée, Sherbrooke, Qué.

2) Pierre COMTOIS

B.A.; B.Sc.A.; M.Sc.Com.; M.Sc.Compt.; C.A.

Associé, Bélanger, Saint-Jacques, Sirois et Cie, Comptables Agréés.

3) Roland BOULANGER

Président, Roland Boulanger, Inc., Warwick, Qué.

Représentant l'Association Professionnelle des Industriels.

4) Bertrand GOULET

B.A.; M.Com. (Adm.)

Service des Ventes, T. Eaton Co., Montréal, Qué.

Représentant l'Association des Diplômés de la Faculté de Commerce
de l'Université de Sherbrooke.

5) William F. CLIFFORD

B.Com.; Course in Labour at McGill and Queen's;

Instructor in Industrial Training.

Manager of Industrial Relations, St. Lawrence Corpn., East Angus, Qué.

Représentant l'Association des Manufacturiers Canadiens.

6) Claude GENEST

B.A.; H.E.C.

Président, Fil National Limitée;

Président, Aeroxon Fly Catcher of Canada, Ltd.;

Président, Genest Hôtel Limitée.

Représentant la Chambre de Commerce de Sherbrooke.

PERSONNEL ADMINISTRATIF



DIRECTEUR

Dr Rosario COUSINEAU, Ph.D.

SECRETAIRE

Benoît LETENDRE, B.A., M.Com.

BIBLIOTHECAIRE

Yvan TRUDEAU, B.A., B.Bibf.

CORPS PROFESSORAL



a) DIRECTEUR DES ETUDES

COUSINEAU, Dr Rosario

B.A., L.S.Com., M.S.Bus. (Columbia),
Dipl. Sc. Pol. (Paris), Cert. Et. Int. (Genève),
N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa).

b) PROFESSEURS AGREGES

LANCTOT, Jean

L.S. Com., C.A.,
Chef de la Division de Comptabilité.

COMPTABILITE

LEROUX, Armand

B.A., B.Sc.A., M.A. Econ. (Columbia),
Chef de la Division d'Economique et Finance.

ECONOMIQUE

ROY, Dr Jean-Marie

B.A., M.A. (McGill),
Doctorat en géographie (Grenoble).

GEOGRAPHIE

c) PROFESSEURS ADJOINTS

BOUCHER, Claude

B.A., B.Sc. (Math.) M.A. (Math.)

MATHEMATIQUES

BRAULT, Réjean

B.Sc. Com., M.S. Com., C.A.

COMPTABILITE

GRANDPRE, Roland G.

B.S. Bus. Adm. (Merrimack), M.S. Bus. Adm.
Chef de la Division d'Administration et Mise en marché.

ADMINISTRATION ET VENTE

LORANGER, Léon	FINANCES
B.A., L.S.Com., C.A.	
PICHETTE, Claude	ECONOMIQUE
B.A., B.Sc. Soc. (Laval), M. Sc. (Econ.)	
PROVENCHER, Léo	COMPTABILITE
B.A., L.S.Com., C.A.	
RIOUX, Pierre-Paul	LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES
L. es L., B. Péd., Brevet "A", L. Orient.	
SAINT-ARNAUD, Roger	SCIENCES
B.A., L.Sc. (Chimie), B. Péd.	

d) PROFESSEURS

✓ CHARETTE, Léon	PHILOSOPHIE
B.A., L.Ph.	
✓ GARNIER, Gérard	ADMINISTRATION ET VENTE
Bacc. (Cannes), H-E-C (Paris), M.B.A. (Western).	
✓ GINGRAS, André	MATHEMATIQUES ET SCIENCES
B.A., B.Sc. (Chimie), Ing. Pr.	
✓ GNAROWSKI, Michael	LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES
B.A. (McGill), M.A. (Montréal).	
✓ ISBESTER, Fraser	ADMINISTRATION ET VENTE
B.A. (Queen's), M.B.A. (Western).	
LAVALLEE, Jean-Guy	HISTOIRE
B. Ph., Cert. Et. Sup. Hist. et Géo.	
MERCIER, Pierre	PHILOSOPHIE
B.A., B. Ph.	
THIBAUT, Claude	LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES
B.A., M.A. (English).	

e) PROFESSEURS AUXILIAIRES

BEAUDOIN, Gaston

ASSEMBLEES DELIBERANTES

M.Com; M.Sc.Compt.; C.A.

✓ **GAGNE, Charles**

FRANÇAIS COMMERCIAL

B.A.; B.Com.; M.Com.

GERVAIS, Me Paul

LEGISLATION INDUSTRIELLE ET SOCIALE

B.A.; LL.L.; Avocat

JACQUES, Bertrand

ASSURANCE-VIE

B.Com. (Loyola); C.L.U.

LARKIN, William

ASSURANCE-PROPRIETE

B.A.; L.S.Com.; C.D.A.A.

MARTEL, Charles

Comptabilité

✓ B.Sc.Com.; M.Sc.Com.; M.Sc.Compt.; C.A.

✓ **ROUILLARD, Me Jean**

DROIT CIVIL

B.A.; LL.L.; Avocat

ROZON, Jean

COMPTABILITE

L.Sc.Com.; L.Sc.Compt.; C.A.

ZAOR, Me Dewey

DROIT COMMERCIAL

B.A.; LL.L.; Avocat

DISTRIBUTION DES COURS

1961—1962

Anglais — Assemblées, débats et discours.....	Michael GNAROWSKI
Anglais — Correspondance commerciale	Michael GNAROWSKI
Anglais — Rapports et traduction	Claude THIBAUT
Assemblées délibérantes	Gaston BEAUDOIN
Assurance-propriété	William LARKIN
Assurance-vie	Bertrand JACQUES
Banques et opérations de banque	Léon LORANGER
Chimie	Roger ST-ARNAUD
Commerce de détail	Gérard GARNIER
Comptabilité avancée et spécialisée	Léo PROVENCHER
Comptabilité fondamentale	Léo PROVENCHER
" "	Réjean BRAULT
Comptabilité de gestion	Jean LANCTOT
Comptabilité intermédiaire	Léo PROVENCHER
Documentation économique	Armand LEROUX
Droit civil	Jean ROUILLARD
Droit commercial	Dewey ZAOR
Economie politique	Armand LEROUX
" "	Claude PICHETTE

Financement de l'entreprise Léon LORANGER
Finances publiques Léon LORANGER
Français commercial Charles GAGNE

Géographie économique Dr Jean-Marie ROY
Géographie physique et humaine Dr Jean-Marie ROY
Gestion de la production Gérard GARNIER

Histoire des doctrines économiques Armand LEROUX
Histoire économique du Canada Claude PICHETTE
Histoire économique du monde contemporain Claude PICHETTE
Histoire générale du Canada Jean-Guy LAVALLEE
Histoire générale du monde contemporain Jean-Guy LAVALLEE

Impôts Jean LANCTOT
Initiation aux affaires Fraser ISBESTER
Initiation à l'économique Léon LORANGER

Langue anglaise Claude THIBAUT
" " Michael GNAROWSKI
Littérature anglaise Claude THIBAUT
" " Michael GNAROWSKI
Langue française Pierre-Paul RIOUX
Législation industrielle Paul GERVAIS
Littérature française Pierre-Paul RIOUX

Mathématiques financières	Claude BOUCHER
Mathématiques fondamentales	André GINGRAS
Mathématiques intermédiaires	Claude BOUCHER
Méthode statistique	Claude BOUCHER
Mise en marché et vente	Roland GRANDPRE
Morale des affaires	Abbé Laurent LAREAU
Philosophie	Pierre MERCIER
"	Léon CHARETTE
Physique	André GINGRAS
Présentation des états financiers	Jean LANCTOT
Principes d'administration	Gérard GARNIER
Prix de revient avancé	Réjean BRAULT
Prix de revient fondamental	Réjean BRAULT
Problèmes d'administration de l'entreprise	Roland GRANDPRE
Problèmes de financement	Léon LORANGER
Problèmes de mise en marché	Roland GRANDPRE
Publicité et relations publiques	Fraser ISBESTER
Recherche opérationnelle	Claude BOUCHER
Relations humaines et direction du personnel	Roland GRANDPRE
Techniques du commerce extérieur	Léon LORANGER
Techniques de production industrielle	Roger ST-ARNAUD
Théologie	Abbé Laurent LAREAU
"	Abbé Fernand LABERGE
Valeurs mobilières et placements	Léon LORANGER
Vérification	Jean LANCTOT

LES CARRIÈRES DES AFFAIRES

L'homme-clef de l'économie moderne, c'est l'homme d'affaires, le chef d'entreprise. L'entreprise moderne demande une collaboration ordonnée entre diverses fonctions qui se divisent en deux groupes: les fonctions de direction et les fonctions auxiliaires. Aux premières répond le personnel de direction; aux secondes, le personnel technique: ingénieurs, comptables, statisticiens, économistes, techniciens, actuaires, agents de relations industrielles, vendeurs, publicistes, etc.

La profession de l'homme d'affaires n'est pas une fonction individuelle, mais une fonction principalement sociale dont l'objet est la satisfaction des besoins économiques. L'homme d'affaires d'aujourd'hui a besoin d'une formation universitaire qui le prépare aux fonctions générales de direction d'une entreprise.

L'homme d'affaires est plus qu'un type professionnel: c'est un chef social, pourvoyeur de la société en biens utiles, dispensateur d'une proportion sans cesse croissante de l'emploi, créateur des capitaux nécessaires au renouvellement et à l'expansion de l'économie. Son activité se déploie, non pas au niveau de l'individu isolé comme travailleur autonome, mais au niveau des institutions, et, par suite, en relations directes avec le fonctionnement même de la société. Au surplus, dans nos pays, l'homme d'affaires est le gardien de l'entreprise libre, donc d'un mode d'organisation économique fondée sur la liberté personnelle, et correspondant à une certaine conception de l'ordre et de la civilisation.

L'homme d'affaires, étant d'abord un administrateur, doit connaître les techniques de cette fonction: technique de la production, de l'organisation, de la vente, de la finance et du contrôle liées d'une part à la psychologie et d'autre part à la comptabilité, à la statistique et aux mathématiques. Pour pouvoir diriger son entreprise, il doit pouvoir la situer dans le complexe économique régional, national et international. Il ne lui est pas nécessaire d'être lui-même un spécialiste mais il doit être en mesure de comprendre les travaux des spécialistes pour les utiliser aux fins de son entreprise. Il doit enfin avoir une connaissance des lois économiques afin de s'y soumettre et d'en orienter le jeu car l'expérience a montré que, sans contrôle, le jeu de ces lois crée des situations sociales intolérables. Le chef d'entreprise doit pouvoir comprendre le bien général de la société.

FACULTÉ DE COMMERCE

BUT

La Faculté de Commerce a pour but de préparer aux carrières administratives et spécialisées des affaires, dans le commerce, la comptabilité, la finance ou l'industrie.

Par son enseignement universitaire, elle est aussi une voie d'accès aux carrières administratives du service public, tant municipal et scolaire que provincial, fédéral et international.

La Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke a été fondée pour répondre plus spécialement aux besoins de la grande région de l'Estrie, ou Cantons de l'Est. Elle s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et aux jeunes filles des diocèses de Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et Nicolet. Elle veut d'abord fournir des hommes compétents et cultivés aux entreprises commerciales, industrielles et publiques situées ou faisant affaires dans le territoire de l'Université de Sherbrooke, ou à la périphérie.

La Faculté de Commerce veut donner la formation universitaire spécialisée nécessaire au futur homme d'affaires, dont la fonction dans le monde actuel est essentiellement une activité professionnelle et sociale. Cette profession offre les fonctions les plus diverses, les unes hautement spécialisées, les autres d'un caractère vraiment scientifique; presque toutes sont susceptibles de conduire à des postes d'influence, sinon de direction. La personnalité de l'homme d'affaires doit donc être la plus riche et la plus versatile qui se puisse constituer à cause des exigences multiples de la profession et des domaines infiniment variés où elle s'exerce.

Le programme de la Faculté de Commerce vise à satisfaire toutes ces exigences. Il est comparable à celui des grandes écoles ou facultés de commerce ou d'administration canadiennes, américaines ou européennes.

Cours en anglais:

Quelques-uns des cours se donnent en anglais, dans le but de mieux préparer, pour ainsi dire, l'étudiant au milieu des affaires où il sera, par la force des choses, généralement appelé à travailler à la sortie de ses études.

La Faculté de Commerce veut aussi, par là, rappeler à ses étudiants le caractère bilingue du pays et leur assurer que les portes des maisons d'affaires ne leur seront pas closes par manque de connaissance suffisante de l'une des deux langues officielles du pays.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Année académique:

L'année académique s'étend du début de septembre à la mi-mai. Elle comprend environ 30 semaines de cours et quatre semaines d'examens. Elle se répartit comme suit:

- 1) — L'ouverture des cours est fixée au mercredi de la première semaine de septembre.
- 2) — Le relâche de Noël va du jeudi qui précède la fête de Noël jusqu'au 8 janvier.
- 3) — Le relâche de Pâques va du Jeudi-Saint au lundi de Pâques.
- 4) — La fin de l'année académique est fixée à la troisième semaine de mai.

Horaires des cours:

Les cours se donnent, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi et de 1 h. 30 à 4 h. 20. Le samedi est laissé libre, pour que les étudiants revoient la matière enseignée durant la semaine et exécutent les travaux et mémoires commandés.

Chaque cours est d'une durée de cinquante minutes. Dix minutes sont allouées aux étudiants entre un cours et le suivant.

Assistance aux cours:

Les étudiants doivent se présenter à l'heure exacte, inscrite à l'horaire, pour assister aux cours. L'étudiant en retard peut être admis en classe, si le professeur y consent, mais son nom reste cependant sur la liste des absents.

L'étudiant est tenu d'assister à toutes les séances de laboratoire, aux visites industrielles et commerciales, ainsi qu'aux séminaires et conférences.

Absence aux cours:

L'étudiant qui s'absente à plus de 20 pour cent des cours dans une matière quelconque ou à plus de 15 pour cent des cours de toutes les matières de l'année, ne peut se présenter aux examens de fin d'année qu'avec la **permission expresse** du Directeur. Il sera alors tenu compte des circonstances particulières des absences, de l'esprit de travail et du dossier académique de l'étudiant.

Ne peuvent être motivées que les absences pour cause de maladie grave ou sérieuse, d'une durée d'au moins sept jours consécutifs. En ce cas,

1)-pourvu que le nombre des absences durant l'année académique n'ait pas dépassé le tiers du total des cours de toutes les matières et,

2)-pourvu que l'étudiant se soit montré sérieux et travailleur et qu'il ait un bon dossier académique,

le Directeur pourra l'exempter des examens qu'il aurait pu manquer durant sa maladie et lui permettre de se présenter aux examens de fin d'année. Cet étudiant doit, dans la semaine qui suit la fin de la période d'absence, présenter un certificat de médecin indiquant clairement la nature et la gravité de la maladie. Sans un tel certificat les absences ne sauraient être motivées.

Notes de cours:

Aux cours, les étudiants doivent prendre des notes.

Les notes de cours complètent le manuel, mais ne le remplacent pas. Elles reflètent l'enseignement du professeur dans le sujet traité et l'aptitude de l'étudiant à l'absorber.

L'étudiant doit apprendre tôt à prendre de bonnes notes de cours, à saisir les points essentiels d'un exposé et à les noter d'une façon sommaire et schématisée.

EXAMENS

Première et deuxième années:

Les étudiants subissent trois examens généraux sur chaque matière: à la mi-novembre, à la mi-février et à la fin de l'année.

Les examens de novembre et de février durent environ une semaine, du vendredi au vendredi. Ils comptent chacun pour vingt pour cent du total de l'année.

Les examens de fin d'année ont lieu au début de mai. Ils comptent pour 40 pour cent du total de l'année.

Les travaux pratiques, les rapports et les exposés requis par les professeurs comptent pour 20 pour cent du total de l'année. Le professeur peut donner des examens périodiques ou spéciaux

qui comptent alors avec les travaux pratiques. Le professeur peut donner un préavis d'au plus deux jours.

Troisième et quatrième années:

Les étudiants subissent deux examens généraux: au début de janvier et en fin d'année.

L'examen de janvier compte pour 30 pour cent du total de l'année; l'examen de fin d'année compte pour 50 pour cent du total de l'année.

Les travaux pratiques, les rapports et les exposés requis par les professeurs comptent pour 20 pour cent du total de l'année.

Maîtrise — Administration et Comptabilité:

Les étudiants subissent deux examens généraux: au début de janvier et en fin d'année.

L'examen de janvier compte pour 30 pour cent du total de l'année; l'examen de fin d'année compte pour 50 pour cent du total de l'année.

Les travaux pratiques, les rapports et les exposés requis par les professeurs comptent pour 20 pour cent du total de l'année.

Promotions:

Pour être promu d'une année à l'autre, au cours de baccalauréat en commerce, il faut conserver, pour l'année, 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Examens pour les grades universitaires:

Pour obtenir le baccalauréat en commerce, il faut conserver 60 pour cent sur l'ensemble des matières et 50 pour cent sur chaque matière.

Pour obtenir la maîtrise en commerce, il faut conserver 65 pour cent sur l'ensemble des matières de la dernière année et 60 pour cent sur chaque matière.

Examens de reprise:

L'étudiant qui ne conserve pas les notes requises peut se présenter aux examens de reprise du mois de juin suivant, ou aux

examens des années suivantes, pour relever soit les notes trop faibles soit le pourcentage global.

L'étudiant qui n'a pas la moyenne générale requise devra reprendre les matières qui lui seront indiquées par le Directeur.

Examen oral:

L'étudiant candidat à la maîtrise en commerce peut être requis de subir un examen oral, en plus de l'examen écrit, sur deux des cinq matières suivantes, au choix:

administration,
comptabilité,
économique,
finance,
géographie économique.

L'examen oral porte sur l'ensemble de la matière, chacune étant un important domaine du savoir que doit posséder l'homme d'affaires de grande classe.

L'examen oral complète l'examen écrit; il s'y ajoute pour déterminer si l'étudiant a acquis la formation universitaire que comporte la maîtrise en commerce.

RÈGLEMENTS DES EXAMENS

Matériel d'examen:

a) Papeterie:

L'étudiant écrit ses examens dans des cahiers qui sont fournis par le professeur surveillant, à l'examen même. Il est strictement défendu de détacher des feuilles du cahier d'examen sous peine d'annulation de l'examen.

b) Livres et résumés de cours:

L'étudiant ne doit apporter aucun livre, aucun résumé, ni aucune papeterie quelconque, à moins que le professeur n'ait spécifiquement demandé d'apporter certains

formulaires, certaines tables de calcul ou certains autres documents. Il ne doit y avoir **RIEN** sur les bureaux, dans les tiroirs, sur le parquet, sur la tablette des tableaux noirs ou sur les tablettes des fenêtres.

Ponctualité:

Tout étudiant qui arrive en retard pourra se voir refuser l'accès à la salle d'examen.

Propreté et illisibilité:

- a) Le professeur tient compte de la propreté et de l'écriture.
- b) Une copie d'examen illisible peut être rejetée par le professeur, en tout ou en partie.

Fraude aux examens:

- a) Le plagiat et la participation **ACTIVE** au plagiat, dûment constatés dans la salle d'examen, ou dans la correction des copies, entraînent l'annulation de tous les examens subis depuis le début de l'année et l'obligation pour l'étudiant de reprendre son année.
- b) L'étudiant peut aussi être **renvoyé** de la Faculté de Commerce, avec mention déshonorable à son dossier universitaire.
- c) Le Conseil, sur la recommandation du Directeur, peut cependant, **infirmer** les preuves circonstancielles et accorder certains adoucissements si, par ailleurs, l'étudiant a fait preuve jusque-là de conduite exemplaire et possède un bon dossier universitaire.

Durée de l'examen:

TROIS heures sont allouées pour chaque examen, sauf pour les matières dont le coefficient est inférieur à **UN**, alors qu'il ne sera alloué qu'**UNE** heure et **DEMIE** pour chaque examen.

Revision des copies d'examen:

- a) L'étudiant qui est convaincu d'avoir mérité une note plus élevée que ne lui en a accordée le professeur doit d'abord consulter celui-ci qui peut réexaminer la copie d'examen et s'assurer de l'exactitude des chiffres.
- b) Si l'étudiant n'est pas satisfait des explications fournies par le professeur, il peut demander une nouvelle correction en s'adressant au Secrétaire qui la transmet au Directeur.
- c) Toute demande de recorection de copie doit être accompagnée de la somme de \$2.00 en argent.
- d) L'étudiant peut obtenir la revision de sa copie d'examen dans les quinze jours qui suivent la réception du bulletin.

CERTIFICATS ET GRADES UNIVERSITAIRES

La Faculté de Commerce décerne quatre grades universitaires:

baccalauréat en commerce (B. Com.);

maîtrise en commerce (M. Com.);

maîtrise en sciences comptables (M. Sc. Compt.)

doctorat en philosophie, ès commerce (Ph. D., Com.).

Baccalauréat en commerce:

Le baccalauréat en commerce peut être décerné au terme de la quatrième année des études en matières commerciales.

Avant de pouvoir réclamer le baccalauréat en commerce, l'étudiant doit avoir suivi les cours de maîtrise en commerce. Cependant, si un étudiant, pour des raisons exceptionnelles, reconnues valables, abandonne ses études après le baccalauréat en commerce, le Conseil de la Faculté de Commerce pourra lui décerner le grade et lui remettre le parchemin de bachelier en commerce.

Le baccalauréat en commerce n'est pas une fin d'études, mais une étape vers la maîtrise en commerce.

Maîtrise en commerce:

La maîtrise en commerce est décernée au terme d'une année d'études après l'obtention du baccalauréat en commerce.

L'étudiant doit rédiger deux rapports, mémoires ou essais, et en présenter un devant un Séminaire.

Le diplôme de maîtrise en commerce porte l'une des deux mentions: «comptabilité» ou «administration des affaires».

Maîtrise en sciences comptables:

La maîtrise en sciences comptables peut être décernée aux diplômés de la Faculté de Commerce Maîtres en Commerce, avec spécialisation en comptabilité, qui auront satisfait aux exigences de la Faculté de Commerce en regard d'une préparation sérieuse, notamment la participation aux cours de perfectionnement en comptabilité, et qui auront réussi l'examen final de l'Institut des Comptables Agréés de Québec.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra accorder le même privilège aux diplômés d'autres universités porteurs d'une maîtrise ou licence équivalente et demeurant à Sherbrooke ou dans la région universitaire de l'Université de Sherbrooke.

Doctorat en philosophie, ès commerce:

Le doctorat en philosophie, ès commerce, est décerné, par examen, aux porteurs d'une licence ou maîtrise en commerce, en sciences commerciales ou en administration commerciale. Le candidat doit:

- 1)-faire accepter son dossier universitaire par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke;
- 2)-poursuivre ou avoir poursuivi des études, des lectures et des recherches pendant au moins deux années après l'obtention de la licence ou maîtrise, soit de l'Université de Sherbrooke, ou dans une autre université reconnue, sous la direction d'un professeur d'université;

3)-subir un examen écrit et oral

- a) sur les deux sujets suivants:
économie politique,
histoire des doctrines économiques;
- b) sur trois, au choix, des sujets suivants;
administration publique,
banque et finance,
commerce extérieur,
comptabilité,
géographie économique,
gestion des entreprises,
transports et communications;

4)-rédiger une thèse sur un sujet de recherche originale qui constitue une contribution au savoir dans le sujet choisi; le sujet de thèse doit avoir été accepté au préalable par le Directeur de la Faculté de Commerce et par le Comité des Grades de l'Université de Sherbrooke. Le candidat devra suivre les règles générales reconnues quant à la forme et à la présentation de la thèse de doctorat.

Mentions honorables:

Au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, les mentions honorables suivantes sont accordées:

- Avec la plus grande distinction,
si la note obtenue est de 90 pour cent;
- avec grande distinction,
si la note obtenue est de 80 pour cent;
- avec distinction,
si la note obtenue est de 70 pour cent.

L'étudiant qui doit subir un examen de reprise en une ou plusieurs matières pour obtenir un grade universitaire perd tout droit à une mention honorable.

MARCHE DES COURS

Les cours de la Faculté de Commerce conduisent au Baccalauréat en Commerce, puis à la Maîtrise en Commerce, par **étapes consécutives et intégrées**.

Première étape — (Deux ans)

Le diplômé de 11e année Sciences-Lettres et Sciences-Mathématiques, ainsi que le diplômé du cours d'immatriculation (Versification), sont admis en première année.

Pendant deux ans, l'étudiant reçoit un complément de culture générale (en lettres, en sciences et en philosophie), ainsi qu'une initiation progressive aux sciences commerciales et économiques, comptables et administratives.

Deuxième étape — (Deux ans)

- a) Avec la troisième année, l'étudiant aborde en plein l'étude, au niveau universitaire, des matières commerciales, économiques, financières, comptables et administratives.
- b) Le **bachelier ès arts** entre directement en **troisième année**.

Troisième étape — (Un an)

- a) Par une année d'études additionnelles, **obligatoire**, en principe, le bachelier en commerce obtient la maîtrise en commerce.
- b) Il a le choix, présentement, entre la Section de **Comptabilité** et la Section d'**Administration des Affaires**.

Remarques:

- a) La formation commerciale et économique, comptable et administrative, de l'étudiant diplômé du cours **secondaire public** commence dès la première année du cours de baccalauréat en commerce.
- b) Dans la discipline du cours **secondaire classique**, le moment normal pour la passage à la Faculté de Commerce est double: **soit** après la Versification, ou, de préférence, après la Philosophie II. A un stage intermédiaire, le changement de discipline amène de sérieux problèmes de classement et entraîne, d'ordinaire, un **prolongement** des études. Chaque cas est jugé à son mérite académique.

DURÉE DES ÉTUDES

1) Diplômé de 11e année Sciences-Lettres et Sciences-Mathématiques:

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	1 an
	<hr/>
Total	5 ans

2) Diplômé de 12e scientifique (1961-1962 seulement):

Baccalauréat en commerce	3 ans
Maîtrise en commerce	1 an
	<hr/>
Total	4 ans

A compter de 1962-1963, le cours de baccalauréat en commerce sera de 4 ans.

3) Diplômé de 12e commerciale:

Le candidat doit avoir fait, antérieurement, une 11e Sciences-Lettres, Sciences-Mathématiques, ou l'équivalent.

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	1 an
	<hr/>
Total	5 ans

4) Diplômé du cours d'immatriculation junior (Versification):

Baccalauréat en commerce	4 ans
Maîtrise en commerce	1 an
	<hr/>
Total	5 ans

5) Bachelier ès arts:

Baccalauréat en commerce	2 ans
Maîtrise en commerce	1 an
	<hr/>
Total	3 ans

6) Autres candidats:

Les cas intermédiaires, ou spéciaux, seront jugés à leur mérite, selon le dossier scolaire de chacun.

COURS DE BACCALAURÉAT EN COMMERCE

La Première et la Deuxième années s'adressent aux jeunes gens et aux jeunes filles qui ont terminé le cours secondaire (11e Sciences-Lettres, Sciences-Mathématiques ou Versification) et qui veulent poursuivre des études universitaires en commerce. Elles n'ont pas pour but immédiat d'introduire aux études commerciales, mais bien plutôt de compléter la formation générale de l'étudiant. Elles lui offrent les compléments de culture nécessaires à une véritable formation professionnelle. Cette conception se traduit dans la structure et le contenu des cours. La place primordiale y revient, comme il se doit, à la langue et à la littérature française; à la philosophie, à l'histoire, à la géographie et aux sciences, de façon à faire prendre conscience à l'étudiant de la tradition intellectuelle et culturelle qui est sienne. Une attention toute particulière est portée à la langue et à la littérature anglaise, étant donné le caractère biculturel et bilingue de l'industrie et du grand commerce dans les Cantons de l'Est et l'Estrée.

En outre, en Première et en Deuxième années, l'étudiant reçoit un commencement d'initiation aux sciences commerciales et économiques.

a) Première année:

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis:

- a) les diplômés de 11e Sciences-Lettres et Sciences-Mathématiques du cours secondaire du Département de l'Instruction Publique, ou l'équivalent. En principe, une moyenne générale de 70 pour cent est requise.
- b) les diplômés du cours d'immatriculation première ou junior du cours secondaire classique (latin-grec, latin-sciences ou lettres-sciences);

- c) les diplômés de la 12e année scientifique du cours secondaire du Département de l'Instruction Publique, ou l'équivalent. Cependant, pour l'année universitaire 1961-1962, seulement, il peut être admis en deuxième année, s'il a conservé une moyenne de 70 pour cent, au moins.
- d) les diplômés de la 12e année commerciale du cours secondaire du Département de l'Instruction Publique, ou l'équivalent, s'ils ont fait, antérieurement, une 11e année Sciences Lettres ou Sciences-Mathématiques.
- e) les finissants ou finissantes d'autres institutions d'enseignement dont le diplôme ou certificat sera jugé équivalent ou satisfaisant.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un Brevet d'admission à d'autres personnes, garçons et filles, possédant une instruction de base jugée suffisante.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par semaine	Code
1. Philosophie (Logique et Cosmologie)	3	PH-101
2. Mathématiques fondamentales	3	MA-101
3. Chimie (inorganique et organique)	3	SC-101
4. Langue française	2	FR-101
5. Histoire de la littérature française	2	FR-102
6. Langue anglaise	2	AN-101
7. Histoire de la littérature anglaise	2	AN-102
8. Géographie physique et humaine	2	GE-101
9. Histoire générale du Canada	2	HI-101
10. Comptabilité fondamentale I	2	CO-101
11. Initiation aux affaires	1	AD-101
12. Initiation à l'économique	1	EC-101
13. Théologie (Colloques sur la Religion).....	1	TH-101
	<hr/>	
	TOTAL	26

b) Deuxième année: (1961-1962 seulement)

CONDITONS D'ADMISSION

Sont admis:

Les étudiants qui ont réussi les examens de la première année à la Faculté de Commerce.

A titre exceptionnel, **pour 1961-1962 seulement**, sont admis:

- a) les diplômés de la 12e année scientifique du cours secondaire du Département de l'Instruction Publique, ou l'équivalent, dont la moyenne générale est de 70 pour cent, au moins;
- b) les diplômés du cours d'immatriculation majeure ou senior du cours secondaire classique;
- c) les élèves qui ont fait la Belles-Lettres et qui sont fortement recommandés par le Préfet des Etudes de leur collège ou séminaire;
- d) les finissants ou finissantes d'autres institutions d'enseignement dont le diplôme ou certificat sera jugé équivalent ou suffisant.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un Brevet d'admission à d'autres personnes, garçons et filles, possédant une instruction de base jugée suffisante.

Remarques:

- 1) A compter de l'année académique 1962-1963, les diplômés de 12e année scientifique seront admis en première année et non en deuxième année.
- 2) Quant aux élèves du cours classique qui auraient dépassé la Versification mais qui n'auraient pas parachevé leurs études, ils feront l'objet d'une décision particulière dans chaque cas. En principe, le changement de discipline, entre la Belles-Lettres et la fin de la Philosophie Senior, est à **déconseiller**; il entraîne de sérieuses complications et souvent un prolongement des années de scolarité.
- 3) L'entrée à la Faculté de Commerce devrait se faire normalement soit après la 11e année Générale ou la Versification ou après le cours secondaire classique complet.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par semaine	Code
1. Philosophie (Morale et Psychologie)	4	PH-201
2. Mathématiques intermédiaires	3	MA-201
3. Langue française	2	FR-201
4. Histoire de la littérature française	2	FR-202
5. Langue anglaise	2	AN-201
6. Histoire de la littérature anglaise	2	AN-202
7. Physique II	2	SC-201
8. Chimie organique	2	SC-202
9. Géographie politique	2	GE-201
10. Histoire générale du monde contemporain	2	HI-201
11. Histoire économique du Canada	1	EC-201
12. Théologie (Colloques sur la Religion)	1	TH-201
	<hr/>	
	TOTAL	25

Cours spéciaux:

13. Philosophie spéciale (Logique et Cosmologie)	3	PH-101
--	---	--------

Exemptions:

Une exemption de certains de ces cours peut être accordée à des étudiants soit du cours secondaire public ou du cours secondaire classique qui ont vu la matière au programme à la satisfaction du Directeur. Celui-ci pourra exiger un examen d'exemption, oral ou écrit, à la satisfaction du professeur qui enseigne la matière.

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE

Les cours de troisième et de quatrième années ont pour but de donner à l'étudiant une formation de base dans le domaine des affaires. Cette formation, en plus de l'initier au monde de l'activité commerciale et industrielle, permet à l'étudiant de mieux s'orienter vers la spécialisation qu'il lui sera loisible de choisir au cours de Maîtrise en Commerce.

Le programme de ces deux années comporte des cours généraux sur les matières économiques, juridiques, comptables, financières, industrielles, mathématiques et statistiques qui ont toutes pour but d'introduire l'étudiant dans le milieu des affaires.

c) Troisième année:

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis en troisième année du cours de baccalauréat:

- 1) les bacheliers ès arts;
- 2) les porteurs d'un diplôme ou certificat d'études secondaires classiques jugé équivalent;
- 3) les étudiants qui ont réussi les examens de la deuxième année à la Faculté de Commerce.

Le Conseil de la Faculté de Commerce pourra, sur examen, décerner un brevet d'admission en troisième année à d'autres personnes, garçons ou filles, possédant une culture et une préparation suffisantes.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par semaine	Code
✓ 1. Economie politique	4	EC-300
✓ 2. Comptabilité fondamentale III-A	4	CO-300
3. Initiation aux affaires III-A	3	AD-300
4. Mathématiques financières	3	MA-301
5. Géographie économique (Amériques)	2	GE-301
6. Droit civil	2	DR-301
7. Anglais — Rapports et traduction	2	AN-301
8. Histoire économique du monde contemporain	1	EC-302
9. Documentation économique	1	EC-303
10. Techniques de production industrielle	1	SC-301
11. Français commercial — Correspondance et rapports	1	FR-301
12. Assemblées délibérantes — Procédure et pratique	½	FR-302
13. Assurance-vie	½	AS-301
TOTAL	25	

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent:

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

d) Quatrième année:

La quatrième année n'est pas une fin d'études, mais seulement une étape vers la maîtrise en commerce.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par	Code
	semaine	
1. Comptabilité intermédiaire	4	CO-401
2. Economie politique II	3	EC-401
3. Méthodes statistiques	3	MA-401
4. Prix de revient fondamental	2	CO-402
5. Géographie économique (Eurasie)	2	GE-401
6. Principes d'administration	2	AD-401
7. Mise en marché et vente	2	AD-402
8. Droit Commercial	2	DR-401
9. Histoire des doctrines économiques	1	EC-402
10. Techniques de production industrielle II ...	1	SC-401
11. Financement de l'entreprise (Organisation financière)	1	FI-401
12. Anglais — Correspondance commerciale..	1	AN-401
13. Banques et opérations de banque	½	FI-402
14. Assurance-propriété	½	AS-401
	<hr/>	
	TOTAL	25

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent:

- des visites industrielles, commerciales et civiles;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques;
- une étude économique, commerciale ou financière d'environ cinq mille mots.

COURS DE MAÎTRISE EN COMMERCE

Présentement, ce cours dure une année après le baccalauréat en commerce. Il a pour but de concentrer la formation de l'étudiant dans un domaine du monde des affaires correspondant à ses aptitudes et préférences. Il peut opter entre la section de comptabilité et la section d'administration des affaires.

La Faculté de Commerce se garde de tomber dans une spécialisation excessive qui risquerait de stériliser la personnalité au lieu d'en provoquer l'épanouissement. Elle ne saurait communiquer à un jeune homme toutes les connaissances techniques utilisables dans les affaires, ni même dans une branche des affaires, ou une fonction spécialisée.

Une certaine spécialisation ou concentration lui paraît souhaitable, cependant, en vue de faciliter le passage de la théorie à la pratique, de préparer l'apprentissage qui joue un si grand rôle dans les affaires.



SECTION D'ADMINISTRATION D'AFFAIRES

Ce programme a pour but de développer une méthode de penser et d'agir propre à l'administrateur. Autrement dit, il s'agit d'entraîner les étudiants à devenir de véritables hommes d'affaires, capables d'assumer toutes leurs responsabilités; non pas des étudiants du monde des affaires ni même des techniciens de certaines branches spécifiques de l'administration, mais des hommes capables de faire face à des situations complexes et de prendre des décisions opportunes. Ce sont de tels hommes qu'attendent des universités les entreprises d'affaires canadiennes.

Tout en reconnaissant à la «méthode des cas» sa valeur formative, surtout au niveau post-gradué, la Faculté de Commerce croit que l'étudiant, pendant ses études universitaires, a surtout besoin de connaître et de comprendre les principes d'organisation et d'administration connus et généralement acceptés. Ces principes, des professeurs compétents les ont dégagés des faits répétés et de l'expérience accumulée dans un grand nombre d'entreprises commerciales et industrielles. Ils seront un guide sûr à l'administrateur de demain, quelles que puissent être les circonstances. Les problèmes et les méthodes de gestion sont sensiblement les mêmes, à une échelle différente, dans les petites comme dans les grandes entreprises, dans les entreprises nouvelles aussi bien que dans les firmes solidement établies.

L'application de ces principes variera nécessairement d'une entreprise à l'autre, et même d'une personne à l'autre au sein de la même entreprise. Au début de sa carrière le jeune homme d'affaires aura, du reste, peu à dire dans la gestion de l'entreprise qui l'emploie. Il devra, dans le cadre établi, gravir un à un les échelons qui le mèneront aux fonctions de direction. Il devra s'en remettre à l'apprentissage pour son propre perfectionnement et son avancement dans les affaires.

La Faculté de Commerce fait usage de «cas», au besoin, pour illustrer certaines méthodes d'organisation et pour démontrer l'application de grands principes d'administration.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par semaine	Code
1. Relations humaines et direction du personnel	2	AD-M-101
2. Commerce de détail	2	AD-M-102
3. Problèmes d'administration de l'entreprise	2	AD-M-103
4. Géographie économique (Produits)	2	GE-M-101
5. Comptabilité de gestion	2	CO-M-105
6. Anglais — Assemblées, débats et discours	2	AN-M-101
7. Problèmes de mise en marché	1	AD-M-104
8. Gestion de la production	1	AD-M-105
9. Publicité et relations publiques	1	AD-M-106
10. Financement de l'entreprise	1	FI-M-102
11. Problèmes de financement	1	FI-M-102
12. Impôts (revenu et successions)	1	CO-M-107
13. Législation industrielle	1	DR-M-101
14. Recherche opérationnelle	1	MA-M-101
15. Assurances (vie et propriété)	1	AS-M-101
16. Commerce extérieur — Théorie et technique	1	FI-M-103
17. Finances publiques	½	FI-M-104
18. Valeurs mobilières et placements	½	FI-M-105
19. Morale des Affaires	½	TH-M-101
	<hr/>	
	TOTAL	23½

Cours spéciaux:

20. Ethique professionnelle (Colloques)	½	ET-M-101
---	---	----------

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent:

- les visites industrielles, commerciales et civiques;
- des séminaires et conférences, d'ordinaire le jour, mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

SECTION DE COMPTABILITÉ

La tâche de la Section de Comptabilité n'est pas uniquement de former des experts dans l'art de tenir ou de vérifier des registres comptables, mais aussi de former de véritables aviseurs ou conseillers.

Longtemps, la comptabilité n'a servi qu'à déterminer les relations juridiques entre des parties intéressées. Cependant, elle a graduellement monté dans l'échelle des arts et des sciences pour devenir une aide précieuse dans l'administration des entreprises. Son évolution a surtout été rapide depuis le début du vingtième siècle alors que les gouvernements par leurs lois de taxation ont forcé les entreprises à maintenir des registres suffisants d'information.

La science comptable permet aujourd'hui aux entreprises non seulement de déterminer leurs relations juridiques avec le monde extérieur, mais encore de baser, sur les tendances qu'elle révèle, leurs décisions administratives. La science économique même vient aujourd'hui lui demander des informations sur les comportements économiques aussi bien sur le plan national que sur le plan individuel.

Il est donc naturel que dans une Faculté de Commerce, la section de comptabilité occupe une place éminente. En plus de préparer des comptables professionnels publics, la Section de Comptabilité s'efforce de donner à ses étudiants une solide formation financière et même juridique qui les prépare aux postes de contrôleurs et de conseillers de l'industrie et du commerce.

LISTE DES MATIÈRES

1961-1962

	Leçons par semaine	Code
1. Comptabilité avancée et spécialisée	4	CO-M-101
2. Vérification (interne et publique)	3	CO-M-102
3. Impôts (Revenu et successions)	3	CO-M-103
4. Prix de revient avancé	2	CO-M-104
5. Comptabilité de gestion	2	CO-M-105
6. Relations humaines et direction du per- sonnel	2	AD-M-101
7. Anglais — Assemblées, débats et discours	2	AN-M-101
8. Présentation des états financiers	1½	CO-M-106
9. Financement de l'entreprise	1	FI-M-101
10. Problèmes de financement	1	FI-M-102
11. Législation industrielle	1	DR-M-101
12. Assurance (vie et propriété)	1	AS-M-101
13. Morale des Affaires	½	TH-M-101
	<hr/>	
	TOTAL	24

Cours spéciaux:

14. Ethique professionnelle. (Colloques) ½ ET-M-101

Aux cours théoriques et pratiques s'ajoutent:

- des visites industrielles, commerciales et civiques;
- des Séminaires et conférences, d'ordinaire le jour,
mais parfois le soir;
- des travaux pratiques.

TITRES COMPTABLES PROFESSIONNELS

La meilleure voie d'accès aux titres comptables professionnels est celle des **études universitaires en matières commerciales**.

A la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke, l'étudiant doit d'abord obtenir la Maîtrise en Commerce, Section de Comptabilité. Pour y arriver, il faut une année d'études après le baccalauréat en commerce.

1 — Comptable Agréé (C.A.)

Titre décerné par l'Institut des Comptables Agréés de Québec. Il donne droit de pratiquer comme vérificateur public, en plus de remplir toutes les fonctions ordinaires ou techniques en matière de comptabilité, d'enquête, d'impôts, etc. Le comptable agréé est un professionnel au service de l'industrie, du commerce, de la finance et des services gouvernementaux.

Pour devenir Comptable Agréé, il faut réussir l'examen final de l'Institut des Comptables Agréés de Québec et faire un stage d'une année dans un bureau de Comptable Agréé. Cet examen a lieu au mois de juin.

L'Institut offre des cours par correspondance, en **anglais**.

2 — Comptable en Prix de Revient et en Gestion Industrielle (R.I.A.)

Titre décerné par la Société des Comptables en Prix de Revient et en Gestion Industrielle de Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière, dans l'industrie, surtout, mais sans faire de vérification publique ou interne.

La Société impose un examen final, une thèse d'admission et un stage de deux ans dans une entreprise, dans le domaine de la comptabilité. La société offre des cours par correspondance, en **anglais**.

3 — Comptable Général Licencié (C.G.A.)

Titre décerné par la Société des Comptables Généraux Licenciés de Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière dans les affaires et les services gouvernementaux. On les retrouve souvent dans les services de vérification interne.

La Société exige un examen final. La Société offre des cours par correspondance, en **anglais**.

VISITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET CIVIQUES

Au cours de ses trois années d'études l'étudiant fait, en groupe, un certain nombre de visites commerciales et industrielles pour lui faire connaître quelques entreprises et voir sur place le fonctionnement des rouages de production, d'échange et d'administration.

De même, pour éveiller son esprit civique, l'étudiant est invité à examiner le fonctionnement administratif et les services extérieurs de la Cité de Sherbrooke, y compris le service de la Police, le service des Incendies et la Commission scolaire.

RAPPORTS, MÉMOIRES OU ESSAIS

Chaque étudiant est tenu de rédiger trois importants rapports, mémoires ou essais sur des sujets tirés de la vie commerciale, économique, financière, politique ou sociale de l'Estrie (ou Cantons de l'Est), de la province de Québec ou d'autres parties du Canada.

Un premier mémoire est soumis en deuxième année pour le baccalauréat en commerce. Deux autres essais, plus détaillés, sont requis en troisième année; chacun doit être l'équivalent d'un chapitre d'une thèse de maîtrise.

Un des rapports doit être présenté à un Séminaire et soutenu à la satisfaction du professeur duquel relève plus spécialement le sujet traité.

L'étudiant s'entend avec le Directeur sur le choix d'un sujet approprié et du professeur conseil.

SÉMINAIRES

Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunion où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet annoncé d'avance. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments avancés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit apporter sa contribution. Les séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes d'administration, d'économique, de finance ou d'affaires en général.

ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS

Demande d'admission:

Pour être admis à la Faculté de Commerce, il faut en faire la demande, par écrit, sur la formule prescrite à cette fin par l'Université de Sherbrooke.

Toute demande d'admission doit être accompagnée

- a) des documents stipulés dans les «Instructions»;
- b) d'un chèque **accepté** ou d'un mandat au montant de \$5.00 fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

La Faculté de Commerce étudie la demande d'admission de chaque candidat et lui adresse un avis d'acceptation ou de refus; si elle exige de lui un examen d'admission ou une entrevue, elle l'en avise aussitôt. L'acceptation n'est officielle et définitive que lorsque le Secrétariat général l'a confirmée.

La demande d'admission, en deux exemplaires, et accompagnée des documents requis, doit être adressée avant le 15 août au:

Secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
Cité universitaire,
Chemin Sainte-Catherine,
Sherbrooke, Qué.

La demande d'admission peut se faire en personne ou par correspondance.

Inscription:

L'inscription suit l'acceptation de la demande d'admission. Tout étudiant doit s'inscrire chaque année, au plus tard la veille de l'ouverture des cours.

C'est l'inscription qui confère le titre d'étudiant universitaire. C'est une formalité essentielle qui consiste à consigner le nom de l'étudiant dans le registre de l'Université de Sherbrooke.

Nul ne peut assister aux cours s'il n'est pas dûment inscrit et en règle avec le Trésorier de l'Université.

L'inscription se fait en personne au Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION

1° Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général ou de la Faculté de Commerce.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes:

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat de vaccination antivariolique récente.
- c) Quatre photographies récentes (2½ x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où l'on vient.
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).
- e) Bulletin officiel complet et détaillé des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du grade de bachelier ou du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Ce bulletin doit indiquer pour chaque année ou pour chacun des semestres la note conservée dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.
- f) Document officiel attestant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission (photostat ou certificat).

2° Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3° Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

4° Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5° Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est pas absolument complet.

6° La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général.

7° Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque **accepté** ou d'un mandat de poste de \$5.00 fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. Ce montant n'est pas remboursable; mais il est cependant porté au crédit du candidat accepté.

8° Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera au moins 30 jours avant la date de cet examen.

9° La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués.

En résumé

Pour devenir étudiant de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes:

1° Requérir une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant qu'il est accepté ou refusé.

2° Faire son inscription au Secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du Secrétaire général.

3° Acquitter le montant dû au début du 1er semestre, ou, dans certains cas très particuliers, s'entendre avec le Trésorier au sujet de ce paiement.

Le Trésorier remet une feuille d'admission aux cours que l'étudiant doit produire à l'entrée de la salle de classe lors du premier cours.

RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES ET AUTRES DÉBOURSÉS

Rétributions scolaires:

Les rétributions scolaires s'établissent comme suit:

Première et deuxième années	\$350.00
Troisième et quatrième années	\$400.00
Maîtrise (Administration et Comptabilité)	\$400.00

Les rétributions scolaires comprennent les frais d'inscription (\$25.00) et les examens réguliers.

Paielements:

Les rétributions scolaires sont payables comme suit:

a) Lors de l'inscription, au plus tard la veille de l'ouverture des cours:

Première et deuxième années	\$187.50
Troisième et quatrième années	\$212.50
Maîtrise (Administration et Comptabilité)	\$212.50

b) En fin de janvier:

Première et deuxième années	\$162.50
Troisième et quatrième années	\$187.50
Maîtrise (Administration et Comptabilité)	\$187.50

Associations d'étudiants:

Pour leurs fins propres, les associations (Générale et Commerce) ont établi une cotisation globale de \$15.00 par année. Cette cotisation est perçue par le Trésorier de l'Université, pour le compte et pour le bénéfice des associations d'étudiants, lors de l'inscription.

Demande d'admission:

La demande d'admission d'un nouvel étudiant doit être accompagnée de la somme de \$5.00; si le candidat est accepté, cette somme réduit d'autant les frais de scolarité payables lors de l'inscription; si le candidat est rejeté, cette somme est retenue par l'Université, à titre de dédommagement.

Remboursement:

Il ne sera fait aucune remise sur la partie des frais de scolarité (\$25.00) qui représente les frais d'inscription et de secrétariat.

Pour ce qui est des frais d'enseignement, le Trésorier de l'Université de Sherbrooke peut en rembourser une partie proportionnelle au temps à courir jusqu'à la fin du semestre ou de l'année académique.

Examens de reprise:

Pour les examens de reprise un droit d'admission de \$5.00 par matière est exigé. Il doit être versé à la Faculté de Commerce avant le début de la séance d'examen de reprise.

Paiements en souffrance:

Si, au moment des examens généraux, un étudiant n'est pas en règle avec le Trésorier de l'Université de Sherbrooke, il peut néanmoins être admis à subir les examens. Cependant, il ne sera pas informé officiellement du résultat de ses examens, tant qu'il n'aura pas fait avec le Trésorier les arrangements que celui-ci jugera à propos d'accepter.

Parchemins:

Baccalauréat	\$ 10.00
Maîtrise	\$ 20.00
Doctorat	\$100.00

Manuels de cours:

Seule la Librairie de la Cité Universitaire est autorisée officiellement à vendre les manuels de cours publiés par les éditeurs commerciaux.

LOGEMENT ET PENSION À SHERBROOKE

L'Université de Sherbrooke n'a pas de maison d'Etudiants. Chacun se loge comme il l'entend, en appartement, en chambre ou en pension de famille.

Au début du mois d'août, le Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke recueille et distribue une liste de personnes disposées à prendre un étudiant en pension ou désirant louer une chambre. Cette liste est remise aux étudiants qui en font la demande et envoyée aux étudiants de l'extérieur devant fréquenter la Faculté de Commerce.

Le prix de la pension complète semble varier présentement de \$15 à \$18 par semaine; il y en a, sans doute, de meilleur marché, et de plus cher aussi.

L'étudiant trouvera avantage à prendre ses repas là où il a sa chambre. En certains cas, plusieurs partagent un même appartement et y préparent eux-mêmes leurs repas. A moins d'être très sérieux et d'avoir une concordance de goûts, cette pratique est dangereuse pour les études.

BOURSES D'ÉTUDES

1) Bourses du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec):

Par l'entremise du Ministère provincial du Bien-Être social et de la Jeunesse, des bourses, d'une valeur maximum de \$500 par année, sont accordées aux jeunes gens et aux jeunes filles qui désirent commencer ou continuer leurs études universitaires. Seulement 40 pour cent de la somme attribuée à un étudiant est remboursable par celui-ci au Service de l'Aide à la Jeunesse, un an après qu'il a quitté l'Université. Le remboursement effectué en retard porte intérêt.

La bourse ne dépasse pas \$300 si l'étudiant a sa famille à Sherbrooke.

La bourse est renouvelable à la discrétion du Comité des Bourses du Service de l'Aide à la Jeunesse, qui fixe également le montant de cette bourse.

Les nouvelles demandes de bourse doivent parvenir au bureau du Service de l'Aide à la Jeunesse avant le 15 août, si possible. Aucune demande reçue après le 20 septembre ne sera considérée.

Les candidats obtiendront tous les renseignements concernant les bourses, ainsi que les formules de demande, en s'adressant au:

- a) Service des Bourses d'études,
Ministère de la Jeunesse,
Gouvernement de la Province de Québec,
39, rue St-Louis,
Québec 4, Qué.
- b) Service des Bourses d'études,
Ministère de la Jeunesse,
Gouvernement de la Province de Québec,
9175, rue St-Hubert,
Montréal 11, Qué.

- c) à Sherbrooke, les renseignements peuvent être obtenus soit du Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke, ou de l'abbé Antoine Sirois, secrétaire de l'Université.

2) Prêts du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse (Québec):

Si un étudiant a obtenu le montant maximum de bourse, soit \$300 si sa famille demeure à Sherbrooke, ou \$500 si sa famille demeure en-dehors de Sherbrooke, il peut demander au Service provincial de l'Aide à la Jeunesse un prêt pour un montant égal à celui de la bourse qu'il a obtenue.

Ce prêt est remboursable en son entier, à commencer une année après la fin de ses études.

3) Prêts aux diplômés des Ecoles Supérieures:

Les diplômés des écoles supérieures du diocèse de Sherbrooke qui désirent poursuivre leurs études à l'Université de Sherbrooke peuvent recevoir, sous forme de prêt, une bourse d'étude annuelle allant jusqu'à \$350. Ils doivent s'adresser à «L'Aide aux Etudiants des Ecoles Supérieures du Diocèse de Sherbrooke, Incorporée», 137, rue Gillespie, Sherbrooke, Québec.

A Granby, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, ils doivent s'adresser à «L'Aide aux Etudiants de l'Ecole Supérieure de Granby, Incorporée».

L'étudiant rembourse les prêts reçus aussi rapidement que possible après la fin de ses études.

4) Prêt d'honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke:

La Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke accorde des prêts aux étudiants et aux étudiantes poursuivant des études de niveau universitaire, à la condition que leur famille demeure dans le diocèse de Sherbrooke ou qu'eux-mêmes viennent étudier à l'Université de Sherbrooke.

Le prêt maximum est de \$400 si l'étudiant ne vient pas de la ville de Sherbrooke, et de \$250 si la famille de l'étudiant demeure à Sherbrooke. Le montant maximum de \$400 s'applique aussi à l'étudiant dont la famille demeure à Sherbrooke mais qui doit aller poursuivre ses études ailleurs parce que ces cours ne se donnent pas à l'Université de Sherbrooke.

Le prêt est remboursable en entier, par versements annuels, à compter d'une année après la fin des études.

5) Autres bourses d'études:

Certaines associations et sociétés, telle que les Chevaliers de Colomb, la Société des Artisans et la Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique, accordent des bourses d'études aux enfants de leurs membres ou de leurs employés.

CITATIONS ET PRIX D'HONNEUR

Les étudiants qui montrent des succès signalés durant leurs années de cours peuvent recevoir des citations et prix d'honneur.

- 1—Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec:** décernée à l'étudiant qui obtient le plus grand succès universitaire tant au Baccalauréat en Commerce qu'à la Maîtrise en Commerce.

Réципиентаire:

1960-1961 — Claude Blanchard

- 2—Prix «La Tribune»:** offert par La Tribune Limitée de Sherbrooke; prix en argent de \$100; décerné à l'étudiant qui se classe premier tant au Baccalauréat en Commerce qu'à la Maîtrise en Commerce.

Réципиентаire:

1960-1961 — Claude Blanchard

- 3—Prix «Codère»:** offert par la maison Codère Limitée, de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui joint ses succès académiques à une participation active aux associations étudiantes.

Réципиентаire:

1960-1961 — Gaétan Couture

- 4—Prix «Bélanger»:** offert par la maison Bélanger, Saint-Jacques, Sirois & Cie, Comptables Agréés de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui obtient la plus haute moyenne dans la Section de Comptabilité, au cours de Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire:

1960-1961 — Andréa Latulippe

- 5—Prix «Caisse Populaire Sociale»:** offert par la Caisse Populaire Sociale de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui obtient la plus haute moyenne dans la Section d'Administration des Affaires, au cours de Maîtrise en Commerce.

Réципиendaire:

1960-1961 — Léonard Veilleux

- 6—Prix du «Club des Comptables Agréés»:** offert par le Club des Comptables Agréés des Cantons de l'Est; prix en argent de \$100; décerné au Maître en Commerce, Section de Comptabilité, candidat de la faculté de Commerce, qui conserve la note moyenne la plus élevée aux examens de l'Institut des Comptables Agréés de la Province de Québec.

Réципиendaire:

1959-1960 — Gaston Blais

- 7—Prix de la «Société Saint-Jean-Baptiste»:** offert par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke; prix en argent de \$50; décerné à l'étudiant qui s'est distingué le plus dans les activités universitaires, patriotiques et sportives.

Réципиendaire:

1960-1961 — Gilles Blais

- 8—Prix des «Voyageurs de Commerce»:** offert par l'Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce, section de Sherbrooke; prix de \$50; décerné à l'étudiant de quatrième année qui a fait «le plus de progrès depuis son entrée à la Faculté de Commerce tout en s'occupant des associations étudiantes».

Réципиendaire:

1960-1961 — Jean-Marc Labbé

9—Prix de la «Chambre de Commerce»: offerts par la Chambre de Commerce de Sherbrooke; deux prix en argent de \$50; décernés à des étudiants de la quatrième année du cours de baccalauréat qui se sont le plus distingués par leurs succès universitaires, par leur participation aux associations d'étudiants et par leur conduite générale.

Récipiendaires:

1960-1961 — André Larue
Conrad Lussier

10—Prix du «Sherbrooke Daily Record»: offerts par le Sherbrooke Daily Record; deux prix en argent de \$50; décernés à des étudiants de la troisième année du cours de baccalauréat qui se sont le plus distingués par leurs succès universitaires, par leur participation aux associations d'étudiants et par leur conduite générale.

Récipiendaires:

1960-1961 — Jean Dancose
Marc-André Soucy



UNIVERSITE DE SHERBROOKE

FACULTÉ DE COMMERCE

SERVICE EXTERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT

COURS DU SOIR

La Faculté de Commerce veut aider les jeunes et les moins jeunes qui ont l'ambition d'acquérir des connaissances et une instruction complémentaire afin d'améliorer leur situation.

A leur intention, elle offre des cours du soir de plus en plus nombreux et de plus en plus variés.

Ces cours sont organisés dans le but d'aider ceux qui travaillent le jour mais qui veulent parfaire leur formation générale ou professionnelle et acquérir des connaissances commerciales plus étendues qui leur permettront d'atteindre plus vite des postes plus élevés ou plus intéressants dans les affaires ou dans les carrières administratives.

L'enseignement est de niveau universitaire. L'étudiant doit donc posséder un dossier scolaire acceptable et fournir un travail personnel intense et continu.

Conditions d'admission:

Diplôme de 11e année (générale, commerciale ou scientifique), ou l'équivalent (versification, immatriculation, etc.).

Les candidats qui ne détiennent aucun diplôme sont admis après examen de leur dossier scolaire.

Etudiants libres:

Sont aussi admis des étudiants qui se contentent de suivre les cours de leur choix, pour se donner un supplément de culture, mais ne subissent pas d'examens et ne recherchent pas de certificat d'études.

Les étudiants libres doivent posséder une formation suffisante pour suivre avec profit les cours qu'ils choisissent.

Certificat d'études:

Un certificat est remis à l'étudiant qui a suivi les cours et réussi les examens dans une ou plusieurs matières.

PROGRAMME — COURS DU SOIR

(Année 1961-1962)

(1) GESTION D'ENTREPRISES

But:

Ces cours s'adressent à ceux qui ont déjà acquis une **certaine expérience** des affaires, qui ont atteint un poste administratif ou qui sont sur le point d'y arriver, dans une entreprise privée ou publique.

Objectif:

L'objectif fixé est de former des gérants, des chefs de service, des administrateurs, des personnes capables de voir l'entreprise dans son ensemble, si petite ou si grande soit-elle, et de prendre une décision rapide et justifiée.

Méthode:

La méthode des cas sera fréquemment employée, surtout en deuxième et troisième années. L'étude des principes précède toujours la discussion de cas concrets ou simulés.

Liste des matières:

Première année: (1961-1962)

Administration (organisation et gestion).
Comptabilité financière (registres et états).
Financement de l'entreprise.

Deuxième année: (1962-1963)

Comptabilité de gestion.
Mise en Marché.

Troisième année: (1963-1964)

Gestion industrielle.
Publicité.
Relations humaines.

Durée des études:

Le cours est d'une durée de trois ans, à raison de deux soirs par semaine et de deux à trois heures par soir.

Inscription et ouverture des cours:

Inscription:

Par correspondance, à l'avance, sur la formule prescrite.

Ouverture des cours:

Mardi, le 19 septembre 1961, à 7 h. 30 du soir.

Coût:

Inscription \$10.
Enseignement 75.
Polycopie 5.

(2) COURS REGULIERS

(Préparation aux Affaires)

But:

A l'intention de ceux qui travaillent dans le commerce, dans l'industrie ou dans les services publics, et qui veulent ajouter à leurs connaissances, tout en continuant à occuper un emploi rémunéré.

Objectif:

Avec le temps, les cours réguliers du soir seront assez nombreux et assez variés pour permettre d'acquérir une préparation complète aux affaires et peut-être même d'obtenir le baccalauréat en commerce.

Pour le moment, la Faculté de Commerce doit se limiter aux demandes les plus urgentes, compte tenu de la disponibilité de professeurs.

Les cours de comptabilité sont les plus nombreux. Certains cours se donnent par rotation, tous les deux ou trois ans.

Matières enseignées (en 1961-1962) et coût:

1) Comptabilité fondamentale.	(75 leçons)	\$45.00
2) Comptabilité intermédiaire II.	(60 leçons)	\$35.00
3) Prix de revient fondamental.	(75 leçons)	\$45.00
4) Economie politique.	(60 leçons)	\$35.00

Horaire des cours:

- 1) Comptabilité fondamentale:
Mercredi, 7 h. 30 à 10 h.
- 2) Comptabilité intermédiaire II:
Mercredi, 7 h. 30 à 9 h. 30
- 3) Prix de revient fondamental:
Lundi, 7 h. 30 à 10 h.
- 4) Economie politique:
Jeudi, 7 h. 30 à 9 h. 30.

Inscription:

Lundi, 11 septembre, à **SEPT** heures du soir.

Ouverture des cours:

Lundi, 11 septembre, ou les jours suivants de la même semaine, selon la matière.

(3) PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIERES

(Comment placer son argent dans les actions et les obligations)

But:

Ce cours s'adresse au public en général et ne requiert pas de préparation préalable spéciale.

Objectif:

Il veut initier ceux qui ont des capitaux à investir petits ou grands, à cette forme de placements que constituent les actions et les obligations. Il renseigne aussi sur la structure financière des entreprises et sur le rôle des courtiers en valeurs mobilières.

Durée:

Le cours est d'une durée de 15 semaines, à raison de **UN** soir par semaine, et comprend deux heures par soir.

Coût:

Inscription \$20.
Notes de cours \$5.

Inscription et ouverture des cours:**Inscription:**

Mercredi, le 13 septembre 1961, à **SEPT** heures du soir ou, à l'avance, par correspondance.

Horaire:

Le mercredi soir, à **SEPT** heures **TRENTE**, du 13 septembre au 13 décembre (1961).

(4) COURS DE VENTE

(A.P.C.V.)

But:

Le cours s'adresse aux **voyageurs de commerce, commis-vendeurs, propagandistes, agents d'assurances** et à tous ceux qui se destinent à la vente par sollicitation directe ou indirecte.

Entente:

Ces cours sont donnés par l'Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada (Section de Sherbrooke) en collaboration avec la Faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke.

Diplôme et titre:

A la fin des cours, les étudiants qui réussissent les examens reçoivent un certificat du **Cours de Vente** de la Faculté de Commerce, tandis que l'Association des Voyageurs de Commerce décerne le titre de vendeur agréé (V.A.) à ses membres qualifiés et en règle.

Matières enseignées:

Art de la vente.	Mise en marché.
Droit commercial.	Initiation à la psychologie.
Attitude professionnelle du vendeur.	Economie politique.
Comptabilité.	Publicité.
Crédit et recouvrement.	Technique de la vente.

Durée:

Le cours dure **DEUX** ans, à raison d'**UN** soir par semaine et de **DEUX** heures par soir.

Inscription et ouverture des cours:

Ouverture des cours:

Judi, le 12 octobre 1961, à 7 h. 30 du soir.

Inscription:

A l'avance, de préférence, ou, au plus tard, à **SEPT** heures, jeudi le 12 octobre 1961.

HOMMAGES AUX ANCIENS PROFESSEURS

La Faculté de Commerce veut rendre hommage à tous les professeurs qui ont enseigné à la Faculté depuis sa fondation.

Elle profite de l'occasion pour les remercier de leur dévouement et des services rendus.

AVALLONE, Father Paul	(1955 à 1957)
BACHAND, Léonidas	(1955 - 1956)
BARNARD, Me Edmund	(1956 à 1961)
BEDARD, Roger J.	(1960 - 1961)
BESSETTE, Joseph	(1955 - 1956)
BLANCHETTE, Me Jean-Guy	(1955 à 1960)
BUTLER, Robert H.	(1958 à 1961)
CATHPAUGH, Charles	(1958 à 1961)
CAPPON, Dr Cormac G.	(1960 - 1961)
CIAMPI, Father Theodore	(1956 - 1957)
CLEMENT, Lucien	(1958 - 1959)
CODERE, Roland	(1955 à 1958)
COMTOIS, Pierre	(1955 à 1960)
COUTURE, Allyre	(1960 - 1961)
DAMPHOUSSE, Dionis	(1955 - 1956)
DESLANDES, Alphonse, ptre	(1960 - 1961)
DESNOYERS, Rodrigue	(1958 à 1961)
DICK, George M.	(1955 à 1957)
DIONNE, Dr Jean-Louis	(1958 à 1961)
FILTEAU, Paul	(1958 à 1960)
FRECHETTE, Paul	(1956 - 1957)
GARIEPY, Wilfrid	(1955 - 1956)
HEBERT, Armand	(1955 à 1960)
JOLE, Derek B.	(1957 à 1959)
JOHNSON, Lloyd	(1959 - 1960)

JUTRAS, Jean	(1956 - 1957)
LABERGE, Fernand, ptre	(1960 - 1961)
LAFRENIERE, Claude	(1957 à 1960)
LAFRENIERE, Marcel	(1955 - 1956)
LAROCHELLE, Gérard	(1955 - 1956)
LUSSIER, Gaston	(1960 - 1961)
MARQUIS, Roger, ptre	(1956 à 1961)
MARTIN, Jean	(1958 - 1961)
METRAS, Lucien	(1956 - 1957)
MIGNEAULT, Dr Alexandre	(1960 - 1961)
MOUTON, Lucien	(1958 à 1960)
NORMANDIN, Michel	(1955 - 1956)
PATENAUDE, Gérard, ptre	(1956 - 1957)
RIVARD, Me Albert	(1959 à 1961)
ROY, Valérien	(1956 - 1957)
SAUNDERS, Yvan	(1959 à 1961)
SAVARD, Me Gaston	(1958 - 1959)
SAVARD, Marcel	(1955 - 1956)
SOPER, Harold G.	(1957 à 1959)
SUTHERLAND, Ronald	(1959 - 1960)
TESIOROWSKI, Jan	(1959 - 1960)
THEODE, Frère, s.c.	(1956 - 1957)
VACHON, Henri-Paul, ptre	(1955 à 1957)
WATSON, Donald	(1955 - 1956)

Université de Sherbrooke

Cité Universitaire - Sherbrooke, Qué.

DEMANDE D'ADMISSION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM: PRÉNOMS:
(souligner le principal)

ADRESSE:
(rue) (ville ou village) (comté)

TÉLÉPHONE:

NAISSANCE { Date:
(jour) (mois) (année)
Lieu:

PÈRE (mère ou tuteur) { Nom:
Occupation:

NATIONALITÉ LANGUE RELIGION

ÉTAT CIVIL

Laïc: célibataire
 marié (e)
(nom de l'époux (se))

Religieux (se): sous le nom de
de la communauté de

Prêtre: diocèse de

RENSEIGNEMENTS ACADÉMIQUES:

Je suis porteur d'un diplôme (ou certificat de)

délivré par
(nom de l'institution) (date)

(verso)

Pendant les quatre années qui ont précédé immédiatement l'obtention de ce diplôme, j'ai suivi le cours (specifiez: classique, sciences-mathématiques, sciences-lettres, général ou commercial) aux institutions suivantes:

COURS SUIVIS	NOM DE L'INSTITUTION	ANNÉE
.....
.....
.....
.....

En plus du grade ci-haut mentionné, j'ai obtenu le (s) diplôme (s) universitaire (s) suivant (s):

DIPLÔME	UNIVERSITÉ	ANNÉE
.....
.....

(A remplir par ceux qui ont déjà commencé leur cours universitaire ailleurs)

J'ai commencé mon cours à l'Université de

J'ai terminé la..... avec le résultat suivant:.....
(donner l'année du cours)

Je demande mon admission comme étudiant régulier libre temps complet temps partiel

À LA FACULTÉ DE:

- ARTS: Institut de Pédagogie
 Collège universitaire: B.A.
 " " Immat. senior
 Ecole Normale
 Baccalauréat "D"
 Autres (spécifiez):

SCIENCES:

- appliquées (génie)
 pures: Mathématiques
 " Physique
 " Chimie
 " Biologie
 P.C.B.
 (Immat. senior, cf. collège universitaire)

DROIT:

COMMERCE:

MÉDECINE:

Je déclare sur mon honneur que tous les renseignements ci-dessus sont exacts et que tous les documents soumis sont VÉRIDIQUES

Date:..... (signature)

N.B. - A quelque faculté ou école qu'il s'inscrive, le candidat envoie toujours deux copies de cette formule, avec les pièces requises, à l'adresse suivante:

Le Secrétariat général
 Cité universitaire - Chemin Sainte-Catherine
 SHERBROOKE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Armoiries de l'Université de Sherbrooke	3
Cimier de la Faculté de Commerce	5
Calendrier civil 1961-1962	6
Calendrier académique 1961-1962	7
Université de Sherbrooke:	
Autorités de l'Université	11
Conseil d'administration	12
Personnel Administratif	13
Faculté de Commerce:	
Conseil	14
Conseil d'Orientation et des Relations extérieures	15
Personnel Administratif	16
Corps professoral	17
a) Direction des études	17
b) Professeurs agrégés	17
c) Professeurs adjoints	17
d) Professeurs	17
e) Professeurs auxiliaires	19
Distribution des cours 1961-1962	20
Les carrières des affaires	23
But de la Faculté de Commerce	24
Cours en anglais	24
Dispositions administratives:	
Année académique	25
Horaire des cours	25
Assistance aux cours	25
Absence aux cours	25
Note de cours	26

Examens:

Cours de baccalauréat en commerce:

Première et deuxième années	26
Troisième et quatrième années	27

Cours de maîtrise en commerce:

Administration et comptabilité	27
Promotions	27
Examens pour les grades universitaires	27
Examens de reprise	27
Examen oral	28

Règlements des examens:

Matériel d'examens	28
a) Papeterie	28
b) Livres et résumés de cours	28
c) Plumes	28
Ponctualité	29
Français	29
Propreté et illisibilité	29
Fraude aux examens	29
Durée de l'examen	29
Revisions des copies d'examen	29

Certificats et grades universitaires:

Baccalauréat en commerce	30
Maîtrise en commerce	31
Maîtrise en sciences comptables	31
Doctorat en philosophie ès commerce	31
Mentions honorables	32

Marche des cours	33
Durée des études	34

Cours de baccalauréat en commerce:

Première année:

Conditions d'admission	35
Listes des matières	37

Deuxième année:	
Conditions d'admission	38
Remarques	38
Liste des matières	39
Exemptions	39
Troisième année:	
Conditions d'admission	40
Liste des matières	41
Quatrième année:	
Liste des matières	42
Cours de maîtrise en commerce:	
Section d'Administration d'Affaires	44
Listes des matières	45
Section de Comptabilité	46
Liste des matières	47
Titres comptables professionnels	48
Visites industrielles, commerciales et civiques	49
Rapports, mémoires ou essais	49
Séminaires	49
Admission et inscription des étudiants	50
Demande d'admission	51
Inscription	51
Instructions concernant la demande d'admission	52
Rétributions scolaires et autres déboursés	53
Rétributions scolaires	53
Paiements	53
Associations d'étudiants	53
Demande d'admission	53
Remboursement	54
Examens de reprise	54
Paiements en souffrance	54
Parchemins	54
Manuels de cours	54

Logement et pension à Sherbrooke	54
Bourses d'études:	
Bourses du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse. (Québec)	55
Prêts du Service provincial de l'Aide à la Jeunesse. (Québec)	56
Prêts aux diplômés des Ecoles Supérieures	56
Prêts d'honneur de la Société Saint-Jean Baptiste du dio- cèse de Sherbrooke	56
Autres bourses d'études	57
Citations et Prix d'honneur:	
Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec	57
Prix «La Tribune»	57
Prix «Codère»	57
Prix «Bélanger»	58
Prix «Caisse Populaire Sociale»	58
Prix du «Club des Comptables Agréés»	58
Prix de la «Société Saint-Jean-Baptiste»	58
Prix des «Voyageurs de Commerce»	58
Prix de la «S.I.C.A.»	59
Prix du «Sherbrooke Daily Record»	59
Service extérieur de l'enseignement:	
Cours du soir:	
Conditions d'admission	60
Etudiants libres	60
Certificat d'études	60
Gestion d'entreprise	61
Préparation aux Affaires	62
Placements en valeurs mobilières	63
Cours de Vente	64
Anciens professeurs	65
Demande d'admission	67
Table des Matières	69

**Annuaire publiés par
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

Annuaire général.

Faculté de Droit.

Faculté des Sciences.

Faculté de Commerce.

Ecole Normale d'Hommes.

Collège Universitaire.

Séminaire de Sherbrooke.

Ecole des Sciences Domestiques (Mont-Notre-Dame)

Faculté de Pédagogie.

Institut de Culture Religieuse.

On peut se procurer ces annuaires soit de la Faculté ou Ecole, ou encore du:

**SECRETARIAT GÉNÉRAL,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.**